

**Zeitschrift:** Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

**Herausgeber:** Schweizerische Stiftung Für das Alter

**Band:** 27 (1949)

**Heft:** 3

**Artikel:** Où et comment vivent les vieillards à Genève ?

**Autor:** Amberger, M.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-722275>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Où et comment vivent les vieillards à Genève?

Le but de toute société humaine raisonnable est de perfectionner l'organisation économique, politique et sociale.

On s'est toujours occupé des vieillards, en créant d'abord des hospices et des asiles. Le problème en tant que phénomène social a commencé à être examiné sur le plan fédéral en 1886 déjà. Il a été repris en 1925, 1931 et 1946. Il a abouti à l'Assurance vieillesse et survivants qui est actuellement en période de régime transitoire.

L'Etat facilite ainsi l'existence du citoyen sans pour cela l'entretenir complètement.

A Genève, nous avons dépassé le cap des 200 000 habitants. Le 10,4% est représenté par des personnes de plus de 65 ans, soit environ 20 800 suisses et étrangers.

Les deux tiers sont des femmes, le tiers des hommes (parmi ces derniers 66% sont mariés). 75% sont de nationalité suisse, 25% de nationalité étrangère.

Sur ces 20 800 personnes le 63% ne reçoit point d'aide et vit par conséquent de façon indépendante. On peut en déduire que le total des économies est plus grand qu'on ne le pense généralement. Il y a dans ce nombre des retraités, des bénéficiaires de rentes viagères et des parents complètement entretenus par leurs enfants.

Par contre un 37% est plus ou moins secouru. Ce 37% est représenté par 7000 vieillards suisses qui touchent la rente transitoire de l'A. V. S., l'aide cantonale à la vieillesse (assistance) ou des secours de Commune ainsi que des prestations de la Fondation „Pour la vieillesse“. En plus des 7000 suisses, 800 étrangers sont aidés par l'assistance et par la Fondation „Pour la vieillesse“.

### Comment se représenter ces 20 800 vieillards?

D'abord les valides intellectuellement et physiquement c'est-à-dire ceux qui sont entièrement indépendants,

qui circulent librement, qui travaillent encore ou qui pourraient continuer à travailler.

Ensuite les demi-valides qui n'ont pas besoin de soins médicaux permanents. Ils peuvent être atteints de surdité ou souffrir d'une légère sénilité. Parmi eux certains travaillent encore.

Enfin les incurables : aveugles, paralysés, cardiaques, faibles d'esprit.

### Où ces personnes vivent-elles?

- a) Elles vivent chez elles lorsqu'il s'agit de couples, de femmes seules;
- b) elles vivent avec leur famille, souvent en payant une pension;
- c) d'autres sont dans des maisons de convalescence ou dans des pensions privées;
- d) enfin dans des maisons de retraite, dans des asiles de vieillards et en dernier lieu dans des maisons d'incurables ou maisons de santé.

En reprenant cette énumération on constate qu'en général les personnes vivant indépendantes ne font pas beaucoup parler d'elles. Un certain nombre vit dans l'austérité se contentant d'une petite pension et se refusant à demander quoi que ce soit à l'extérieur. Il en est qui ne demandent rien soit par ignorance, soit par fierté. Mais depuis l'introduction de l'Assurance Vieillesse, ce nombre diminue. D'autres acceptent le travail de conciergerie jusqu'à un âge très avancé, d'autres font de la sous-location de chambres.

Parmi les isolés il y a de tout: de la vieille demoiselle propre et soignée à la sœur dévouée à une personne impotente; de la mère que l'on exploite en lui faisant faire des travaux peu agréables, au vieux mari qui quitte sa femme pour vivre indépendant, boire à sa guise et mener une vie de bâton de chaise. Dans les mariés on rencontre le mari vieillard ayant épousé une femme beaucoup plus



Fondation des Logements pour personnes âgées  
Nouveaux immeubles de Malagnou: Façade

jeune, qui lui est entièrement dévouée. La situation inverse est très rare.

Pour ceux qui vivent chez leurs enfants, on peut se demander s'ils sont à la charge de la nouvelle génération?

La réponse est non lorsque le vieillard entretient le ménage ou une partie de celui-ci, lorsqu'il aide à garder les enfants, lorsqu'il apporte un complément de ressources au jeune ménage. Les vieillards sont à charge lorsque l'aïeule ou l'aïeul empêchent (involontairement en général) le fils ou la fille de fonder un foyer.

Ils sont à charge lorsque les jeunes ont des idées modernes d'une vie égoïste ou en opposition absolue avec celles des vieux parents — ou lorsque l'un des conjoints ne peut supporter la présence du vieillard dans le ménage.

Les vieillards sont à charge dès qu'ils deviennent malades ou séniles.

Notons en passant qu'il y a une énorme somme de dé-

vouements obscurs de la part des familles et au bénéfice des vieux. De multiples exemples nous sont connus.

Mais il y a, hélas, beaucoup trop de jeunes qui se débarrassent de leurs devoirs en casant père ou mère dans des institutions ou qui refusent de participer aux pensions auxquelles ils se sont engagés. Bien des situations nous sont révélées, dans tous les milieux d'ailleurs.

La vie dans des pensions ou homes finit souvent par peser aux vieilles personnes, qui ne sont pas dans leurs meubles personnels et qui dépendent d'un service de tierces personnes souvent indifférentes à leurs petits ou grands maux.

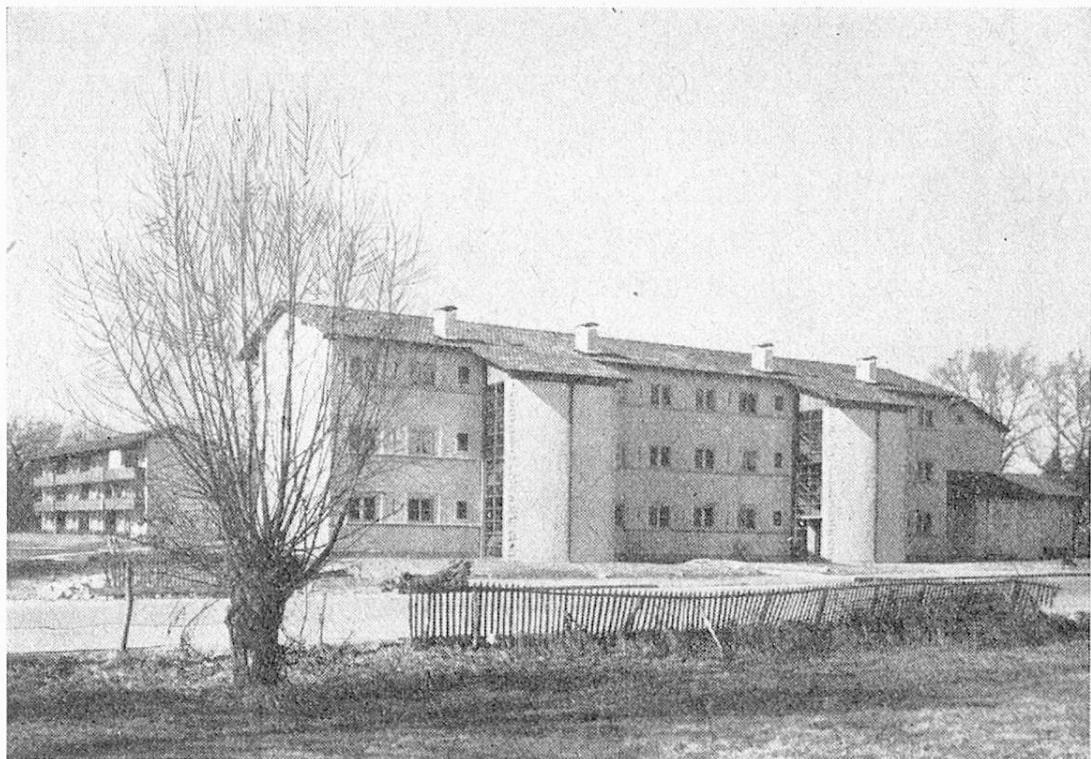
La vie dans des asiles est un chapitre à part que nous n'avons pas le temps de traiter ici. En ce qui concerne notre canton, on peut affirmer, qu'à part la vie commune dans de grands dortoirs comme il en existe encore, il y a, surtout dans les établissements modernes, une grande compréhension pour les besoins de confort, de liberté et d'esprit communautaire.

Mais d'une façon générale, ce qui frappe le plus, dans la majorité des cas — il s'agit de la masse des vieillards — c'est

#### l'isolement du vieillard.

Ceci est la grande calamité de l'âge.  
On est isolé parce qu'on est infirme,  
parce qu'on a perdu ses amis,  
parce que le conjoint n'est plus;  
on est isolé parce qu'on ne peut plus suivre les événements,  
parce que personne ne vous écoute,  
parce qu'on a le sentiment de ne pas être désiré,  
parce qu'il n'y a jamais de visites,  
parce qu'on ne peut plus lire.

C'est la plainte — muette — générale surtout dans les villes, mais souvent pas moins dans les campagnes. L'isole-



Nouveaux immeubles de Malagnou: Entrée

ment ne dépend pas toujours des conditions physiques car on peut être isolé dans un asile ou dans un home.

Si la femme peut tenir un ménage, faire lessives et raccommodages, l'homme beaucoup plus dépendant, souffre généralement plus de l'isolement. On voit alors apparaître l'ombre menaçante du suicide, de l'alcoolisme. Même la radio, à part les cultes, n'est pas d'un grand secours, car tout va trop vite et fatigue.

Mais où vivent nos vieillards ?

A côté d'un 8 à 10% dans les homes, pensions, asiles, maisons d'incurables, nos vieilles gens vivent dans les conditions les plus diverses qui vont de la villa à la loge de concierge en passant par l'arrière boutique d'un magasin de tabac pour aboutir au logement spécialement construit pour le vieillard.

Une enquête approfondie devrait pouvoir déterminer dans combien de cas ces logements sont tributaires de water-closet communs, si la cuisine a de l'eau courante,

quelle distance sépare la cave ou le grenier du logis, s'il y a une chambre de bain, comment se font les lessives, etc.... Une telle enquête exige des moyens financiers et n'a pas encore pu être faite à Genève.

Nous constatons par exemple que l'on a entrepris, il y a quelques années déjà, la transformation d'immeubles à la rue de la Cité et environs. Ces immeubles étaient habités par nombre de vieillards. Où sont ces personnes? Elles payaient de modestes loyers (30.— à 60.— frs). Il faudra maintenant payer 175.— à 200.— par mois. Pour les locataires d'antan, la question est résolue d'avance.

D'autre part, beaucoup de vieux ménages occupent des maisons ou appartements devenus trop grands pour eux. Les enfants les ont quittés et eux-mêmes ne voient pas la possibilité de s'établir ailleurs. Les constructions récentes sont trop chères, les pièces très petites.

C'est là qu'apparaît l'idée de construire des appartements spéciaux réservés aux personnes âgées.

En 1929, le Grand Conseil vota une loi favorisant la construction de logements économiques. A cette époque, l'on procédait à la démolition du quartier de la rue du Temple-quai Turettini. Un membre du Comité de la Foundation „Pour la Vieillesse“, Madame Louise Chalut, à laquelle nous rendons hommage, émit l'idée de profiter de cette loi pour faire construire de petits logements pour vieillards. Dans le quartier en démolition, il y avait passablement de vieux qui, provisoirement, avaient dû se casser un peu n'importe où. D'autre part les personnes s'occupant d'assistance voyaient nombre de rapatriements dans des asiles de vieillards d'autres cantons, les directions d'assistance estimant moins coûteux un placement au lieu d'origine que le paiement de pensions à Genève.

Une „Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées“ fut créée et présidée par Monsieur John Ja-



Nouveaux immeubles de Malagnou: Intérieur

ques. Il fut possible de mettre 165 appartements d' $1\frac{1}{2}$  pièces à disposition de personnes à revenus limités. Si l'idée avait déjà été appliquée ailleurs, spécialement en Angleterre, c'était la première fois qu'une telle réalisation apparaissait en Suisse. Depuis, les immeubles de la „Cité Vieillesse“ n'ont pas désempli.

Entretemps on constatait que ces appartements étaient assez grands pour une personne mais trop petits pour un couple.

Ainsi quinze ans plus tard, en 1946, au moment de la grande pénurie de logements, la Fondation reprit l'étude de constructions destinées aux couples. Il s'agit de 38 appartements de  $3\frac{1}{2}$  pièces, situés 160 route de Malagnou et destinés cette fois à de petits retraités.

En ce qui concerne Genève nous sommes certains d'avoir répondu à un réel besoin d'une partie du 90% de la population âgée et indépendante du canton. Mais diverses questions restent ouvertes.

Faut-il envisager de continuer cet effort?

Quel est le genre idéal de constructions?

Faut-il installer tout le confort (on prétend que les personnes âgées n'aiment pas prendre de bains)?

Où placer ces habitations, en ville (le vieillard aime le mouvement), à la campagne?

Le bruit est-il un grave inconvénient?

Comment faire gérer ces appartements?

Doit-il y avoir une aide médicale?

Une organisation de loisirs (petits travaux, jardinets)?

En conclusion constatons que cette question de l'âge avancé n'est pas uniquement résolue par son côté économique. L'Etat peut bien donner de l'argent sous forme d'assurance sociale ou d'assistance, mais c'est tout ce qu'il peut faire.

Quoique la majorité des vieillards vive de façon indépendante dans des logements privés, nous avons le sentiment que beaucoup aimeraient être soignés et entourés. Plusieurs ont de difficiles problèmes à résoudre, et leur esprit d'indépendance s'explique en partie par une répugnance générale à aller en asile malgré tout le confort offert.

Mais d'autre part les logements convenables et bon marché manquent. On devrait pouvoir transformer des immeubles dans les centres, près des magasins, du trafic, de l'aide médicale et faire en sorte que des centres d'intérêts soient mis à disposition. Par exemple des parcs, des cinémas avec des prix plus bas dans les heures de la journée.

En résumé le but à poursuivre est

de bien loger nos vieillards;

de leur procurer le genre de soins qu'ils demandent;

de les sortir de leur isolement;

tout en préservant leur dignité.

M. Amberger, Genève.